

Projet de loi portant modification du Code du travail en vue d'une adaptation des mesures en faveur de l'emploi des jeunes

Résumé

Le projet de loi vise à modifier plusieurs dispositions du Code du travail afin d'adapter les mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

Il est prévu d'harmoniser les modalités d'indemnisation et les droits au congé des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un contrat de réinsertion-emploi (ci-après « CRE »), d'un contrat d'appui-emploi (CAE) et d'un contrat d'initiation à l'emploi (CIE).

Le projet de loi prévoit également d'élargir l'accès au stage de professionnalisation à tous les demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM, y compris les jeunes demandeurs d'emploi.

À cet effet, le projet de loi prévoit de modifier les articles L. 524-1, L. 524-4, L. 524-6, L. 543-11, L. 543-14, L. 543-18, L. 543-20 et L. 592-2 du Code du travail.